

COMMUNE DE JOB

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Date de la convocation : 29/03/2024

Le Conseil Municipal de JOB, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie le 5 avril 2024 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DAUPHIN François, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. DAUPHIN François, Mme COL Sylvie, M. GOUTTE Gérard, Mme ROLHION Annie, Mme BRUNEL Virginie, M. CHARDON Pierre, Mme GAY DES COMBES Mélody, M. TAILLANDIER Pascal.

Procuration : Mme BERTHEOL Sophie à M. DAUPHIN François

Absents excusés : MM. CARTADE Pierre, DURET Stéphane

Absente : M. ARTAUD Nans, Mmes BEAL Alexandra, FABRY Régine

Secrétaire : M. CHARDON Pierre

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du registre des délibérations de la réunion du 29 mars 2024.

N° 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2024 à l'unanimité. Les budgets s'équilibrent comme suit :

Budget communal :

- Section de fonctionnement : 1 014 750,00 €

815 044,00 € pour le budget communal,

141 527,00 € pour la section Chantemerle et Autres,

46 569,00 € pour la section de Fraisses et Cognol,

11 140,00 € pour la section de Tarrit

470,00 € pour les sections diverses

- Section d'investissement : 1 380 322,00 €

La réalisation des investissements justifie l'inscription d'un emprunt de 499 222,00 €

Service des eaux et assainissement :

- Section fonctionnement : 139 079,00 €

- Section investissement : 348 223,00 €

La réalisation des investissements justifie l'inscription d'un emprunt de 16 100,00 €

Budget caisse des écoles :

- Section fonctionnement : 9 340,00 €

N° 2 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DESHERBAGE DES ALLEES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des terrains situés de part et d'autre du chemin de la montée des Peux ainsi que le désherbage des allées du cimetière sont réalisés par l'ESAT Le Valdore. Il propose de reconduire cette intervention. Cette année l'évaluation des travaux s'élève à 1 442,12 € HT pour l'entretien de la montée des Peux et 1 300,00 € HT pour le désherbage du cimetière, soit un montant total de 2 742,12 € HT soit 3 290,54 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte que l'ESAT Le Valdore entretienne les terrains désignés,
- autorise le Maire à signer les devis et contrats annuels d'entretien d'espaces verts et à régler les dépenses correspondantes.

N° 3 : DESIGNATION D'UN REFERENT VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes Ambert Livradois Forez demande que chaque commune désigne un référent vie associative afin de faciliter les échanges entre les élus et les associations. La personne désignée serait l'interlocuteur privilégié de l'agent de la communauté de communes ainsi qu'un appui pour la mise en œuvre des actions des associations de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner M. Nans ARTAUD comme référent vie associative.

N° 4 : AVENANT N° 2 – LOT N° 2 – GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE – RÉHABILITATION D'UNE SALLE DES FÊTES EN MAIRIE

Monsieur le Maire explique que les travaux effectués en façade sud ont créé une faiblesse structurelle et de grandes zones dégradées qui nécessitent la mise en œuvre d'un enduit sur la totalité de la façade.

Le coût des travaux est estimé à 7 125,00 € HT soit 8 550,00 € TTC et porte le marché à 73 107,72 € HT soit 87 729,26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la plus-value générée pour les travaux supplémentaires présentés ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

La séance est levée à 21h15